

19781



ECA/SRDC-CA/ICE/XVI,XVII/99/MEET

**UNITED NATIONS**

**NATIONS UNIES**

**ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA**

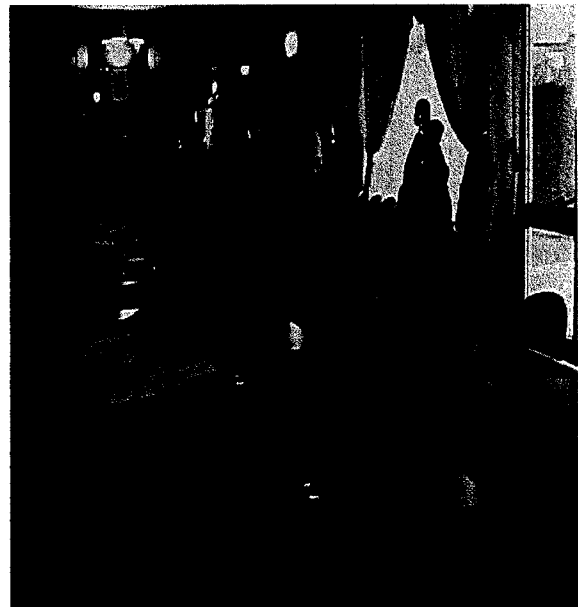
**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL  
POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

Décembre, 1999

# **Seizième et Dix-septième Sessions du Comité Intergouvernemental d'Experts**

**Malabo, Juin 1999**



## I. INTRODUCTION

1. Les seizième et dix-septième réunions du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) se sont tenues les 10 et 11 juin 1999 à Malabo, Guinée Equatoriale, dans la salle de Conférences du Ministère des Affaires Etrangères.
2. Ont participé à ces assises, les représentants du Cameroun, du Congo et de la Guinée Equatoriale, et des organisations internationales suivantes : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Centre International des Cultures et Langues Bantous (CICIBA), le Comité Régional de la Pêche en Afrique Centrale (COREP), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE (Point 1 de l'ordre du jour)

3. La cérémonie d'ouverture de la réunion a été présidée par Son Excellence Monsieur **Ofumba Fortunato**, Ministre Délégué chargé du Plan de la République de Guinée Equatoriale (RGE).
4. Deux allocutions ont été prononcées, notamment par le Directeur a.i. du CDSR-AC, Monsieur **Abdoulaye Niang** et par le Ministre **Ofumba**.
5. M. Abdoulaye Niang a d'abord remercié, au nom de M. **Kingsley.Y. Amoako**, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), ainsi qu'en son nom propre, Son Excellence Monsieur **Antonio Fernando Nve Ngu**, Ministre d'Etat chargé du Plan de la République de Guinée Equatoriale, pour avoir facilité la tenue de ces deux réunions du CIE à Malabo.
6. Il a ensuite parlé de la restructuration de la CEA dont l'un des résultats a été la reconversion des Centres multinationaux de programmation (MULPOC) en Centres de Développement Sous-Régionaux pour le Développement (CDSR) dont l'objectif principal, en ce qui concerne celui de l'Afrique centrale, est d'apporter une contribution effective aux efforts des Etats membres visant leur intégration économique.
7. Il a salué la présence des Organismes Intergouvernementaux à ces deux réunions du CIE, et a terminé son allocution en remerciant une fois de plus le Ministre Délégué chargé du Plan de la RGE, pour sa disponibilité.
8. Intervenant à son tour, le Ministre **Ofumba Fortunato** a exprimé sa joie de voir les seizième et dix-septième réunions du Comité d'Experts du CDSR-AC se tenir à Malabo.
9. Il a ensuite félicité le CDSR-AC pour le travail accompli pendant cette année et souligné qu'il attendait des assises du CIE de Malabo, des bons résultats et des conclusions concrètes.

10. Il a enfin remercié les participants et a déclaré ouvertes les seizième et dix-septième réunions du Comité d'Experts du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale.

### III. ELECTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)

11. Les travaux des seizième et dix-septième réunions du Comité d'Experts du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) ont été présidées par M. **Beta Echua Marcello**, Secrétaire Général au Ministère du Plan de la Guinée Equatoriale.

### IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

- i. Cérémonie d'ouverture
- ii. Election du Bureau
- iii. Adoption de l'ordre du jour
- iv. Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale, 1998 (point 5 de l'ordre du jour)
- v. Redynamisation de l'intégration régionale en Afrique centrale (point 6 de l'ordre du jour)
- vi. Présentation avec simulation du modèle « Cameruni », de la base de données et du cours à distance de GTAP (point 7 de l'ordre du jour)
- vii. Clôture (point 8 de l'ordre du jour)

### V. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

#### V.I Examen du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale ( point 5 de l'ordre du jour)

13. Un représentant du CDSR-AC a présenté le document ECA/SRDC-CA/ESC/98 intitulé: *Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale, 1998: Impact des Accords de Coopération sur le Développement de la sous-région.*
14. Dans sa présentation, il a indiqué que la tendance à l'amélioration des indicateurs macro-économiques des pays de l'Afrique centrale, amorcée depuis quatre ans, s'est poursuivie en 1998. Avec un taux de croissance moyen annuel estimé à 4,7 % entre 1995 et 1998 (contre -1, 8 % de 1990 à 1995) pour l'ensemble des onze pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC), la sous-région s'installe progressivement dans un nouveau cycle de croissance, a-t-il ajouté. Cependant, beaucoup reste à faire pour que les acquis soient renforcés et deviennent des véritables supports d'un développement durable et auto-entretenu. Il s'agissait notamment et entre autres, de créer un contexte socio-politique stable et favorable au développement, ce qui exige parmi tant d'autres mesures, la mise en place de mécanismes et structures solides de prévention et de résolution des conflits internes.

15. Le représentant du CDSR-AC a aussi évoqué l'émergence et ou la consolidation des blocs économiques sous-régionaux, qui d'une part visent à réaliser des espaces économiques élargis et homogènes, et d'autre part, à développer des synergies à travers la mise en commun des ressources et potentialités, des éléments pouvant permettre aux pays de tirer meilleur parti des opportunités d'affaires et d'enrichissement qu'offre le "village planétaire". Malheureusement, a-t-il poursuivi, la sous-région de l'Afrique Centrale accuse dans ce domaine un certain retard, notamment par rapport aux autres parties du continent. En effet, l'entrée en vigueur de la monnaie européenne en 1999 et l'inévitable recomposition des rapports économiques et politiques entre les pays de l'espace européen et leurs partenaires africains, tout particulièrement ceux de la zone Franc (PAZF), ont amené quelques pays africains fortement inspirés par ces nouvelles dispositions, à renforcer leurs liens économiques. En Afrique de l'Ouest par exemple, les PAZF ont réactivé tous les dispositifs de coopération sous-régionale et sont en passe de réaliser une véritable intégration "humaine", condition première pour la libre circulation des biens et des services. En Afrique australe, l'Afrique du Sud joue un rôle moteur dans le processus d'intégration. Du fait de son potentiel et de son dynamisme, ainsi que de la modernité de ses infrastructures et de sa capacité d'absorption, ce pays se présente comme un pôle de croissance dans la sous-région et attire d'énormes masses de capitaux qui se redistribuent dans les autres pays de la communauté par des canaux en cours de développement (coordination des programmes nationaux de développement, harmonisation des structures et politiques tarifaires, rationalisation des institutions sous-régionales, etc.....). Pour ce qui est de l'Afrique centrale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui est censée être le pilier de la sous-région pour la construction de la Communauté Economique Africaine, est paralysée depuis 1992. Toutefois, les évolutions en matière d'intégration notées dans les autres parties du monde et signalées plus haut, ont amené la sous-région à prendre une décision heureuse visant à redynamiser la CEEAC.
16. Le Représentant du CDSR-AC a aussi indiqué que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de la redéfinition de sa mission à la lueur des nouveaux développements dans le monde et en Afrique, a fait de la question de l'intégration économique régionale une priorité. C'est sur cette nouvelle base que le Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) a été investi de la mission de la redynamisation du processus de l'intégration dans cette sous-région et qu'elle a été chargée en février 1998, entre autres, d'établir un programme de relance de la CEEAC et qu'elle a inscrit dans son programme de travail une évaluation de l'impact des accords de coopération sur le développement de la sous-région. Cet exercice coïncide avec un retour en force du régionalisme comme instrument et cadre d'expansion des échanges et de développement noté depuis la signature de l'Acte final de Marrakech et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
17. L'Afrique Centrale, a-t-il poursuivi, ne pourrait profiter de ce nouveau cadre que si elle parvient à prendre des mesures lui assurant la compétitivité et l'élargissement de sa base

de production et d'exportation et lui permettant la mise place des réformes économiques exigées par l'Uruguay Round(U.R). En effet, une évaluation préliminaire de l'UR utilisant la base de données et les modèles du projet GTAP de l'Université de Purdue (Etats Unis) montre que l'Asie va progressivement occuper une place de plus en plus importante dans les exportations africaines, réduisant ainsi celle de l'Europe, la réduction des tarifs douaniers rend les produits asiatiques plus compétitifs que les produits africains, la mise en œuvre de l'accord conduirait à une réduction de la production de plus de 10% dans le secteur des textiles et de l'habillement en l'an 2005.

18. Parlant ensuite de la Convention de Lomé , le Représentant du CDSR-AC a souligné que celle-ci n'a pas répondu aux attentes de l'Afrique et partant de la sous-région. En effet ,en faisant appel également au cadre de modélisation du "Projet d'analyse du commerce mondial" (Global Trade analysis projet GTAP),on constate que les mesures prises par la Convention de Lomé accordant un accès préférentiel aux exportations de produits manufacturés et semi- manufacturés des pays ACP n'ont pas été suffisantes pour enrayer la marginalisation de l'Afrique dans les relations commerciales avec l'U.E. Les concessions industrielles et les dispositions relatives au transfert des technologies ou à la promotion des investissements n'ont pas permis une diversification des échanges.
19. Pour toutes ces raisons, a-t-il poursuivi, les pays africains sont mis au défi de s'adapter à une concurrence sur les marchés mondiaux pour pouvoir conserver un niveau raisonnable de recettes d'exportations essentielles pour leur développement. Ils doivent à cet effet, surtout dans le contexte actuel de la mondialisation, former des regroupements au sein desquels seraient établies des règles pour la production et la commercialisation de leurs produits. Quelques-unes des conditions de réussite dans la formation de ces regroupements sont la détermination des domaines respectifs de coopération et d'intégration de chaque regroupement, l'adoption par les pays d'une approche pragmatique progressive mais globale, le renforcement des structures et politiques nationales, une action volontariste et décisive dans le domaine des transports et communications, et l'acceptation par les pays ou les groupes de pays d'une perte de leur souveraineté au profit de la CEEAC dans certains domaines jugés essentiels pour l'intégration.

## **V.II Re-dynamisation de l'intégration régionale en Afrique centrale (point 6 de l'ordre du jour)**

20. Un représentant du CDSR-AC a fait le point sur les activités entreprises par le CDSR-AC dans le cadre de la relance de l'intégration et de la coopération régionales en Afrique centrale et sur les mesures prises par le Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) quant à la redynamisation de celle-ci.
21. A ce propos, il a d'abord rappelé que le 2 février 1998, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC réunis à Libreville (Gabon), inspirés par le succès de l'expérience européenne en matière de coopération et d'intégration régionales, conscients de la nécessité de faire face aux défis de la mondialisation, mais aussi engagés à trouver des solutions aux problèmes économiques et socio- politiques de la

sous-région, décidaient de donner une nouvelle impulsion au processus de la coopération et intégration régionales en Afrique centrale, ceci à travers la re-dynamisation de la Communauté, qui de par sa couverture géographique, devrait être l'instrument privilégié de l'intégration régionale au niveau de la sous-région, et l'un des cinq piliers de la Communauté Economique Africaine (AEC) à l'échelon continental.

22. Il a ensuite souligné que pour donner corps à cette décision, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté avaient fait appel à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à travers son Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) à qui ils ont demandé, entre autres, d'établir un programme de relance de la CEEAC.
23. Pour établir ledit programme, a-t-il poursuivi, le CDSR-AC s'est largement appuyé sur des consultations qu'il a eues à son initiative avec différents acteurs et bénéficiaires de la coopération et de l'intégration dans la sous-région, dans tous les onze pays de la CEEAC. L'exploitation des résultats de ces consultations a permis au Centre d'établir un cadre stratégique pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique centrale, qui a servi de creuset à l'élaboration du programme de relance de la Communauté qui tous deux ont été adoptés par le Conseil des Ministres de la CEEAC.
24. Traitant du cadre stratégique, il a indiqué que ses éléments sont contenus dans le document intitulé " **Faire de l'intégration régionale un puissant moteur de développement aux niveaux national et régional**". Le cadre définit et développe une nouvelle vision de l'intégration régionale en Afrique centrale qui va au-delà de la simple promotion d'échanges pour embrasser des aspects économiques (restructuration des investissements et de la production afin de permettre au secteur privé local de participer d'avantage au développement de la sous-région), diplomatiques (affirmation de la sous-région Afrique centrale sur l'échiquier africain et mondial comme un interlocuteur économique et de poids), de paix et sécurité et technologiques.
25. Certaines mesures sont nécessaires pour faire aboutir le processus de l'intégration régionale, conformément à cette nouvelle vision, a poursuivi le Représentant du CDSR-AC. Ces mesures incluent, entre autres, une harmonisation et coordination des activités des trois Communautés Economiques Régionales de la sous-région (UDEAC-CEMAC, CEEAC, CEPGL), des actions concertées dans les domaines de transport et de communication, l'abandon d'une partie de la souveraineté nationale au profit des institutions supranationales, un appui et soutien plus tangibles des Etats membres aux initiatives relatives à l'intégration et la coopération régionales dans la sous-région et une mobilisation de la communauté internationale autour des efforts des Etats membres visant à accélérer le processus de l'intégration régionale dans la sous-région.
26. Toutefois, ces mesures doivent être accompagnées de réformes voire d'innovations au niveau des institutions communautaires, notamment une restructuration des organes législatifs de la CEEAC qui permettrait au Secrétaire Général de la Communauté plus de flexibilité et d'avoir plus d'initiatives dans la gestion des affaires de la Communauté ; une réforme des statuts du personnel au niveau des institutions communautaires de la sous-région qui adopteraient un même système de classification de leur personnel et

accorderait à celui-ci des avantages similaires, la nomination au niveau de chaque pays des Représentants nationaux qui assureraient le suivi des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, la création d'un mécanisme de coordination des activités des trois Communautés Economiques Régionales de la Sous-région et organes communautaires sectoriels, la mise en place d'un mécanisme de financement autonome des institutions communautaires pour financer le fonctionnement de ces institutions et les projets communautaires, et l'établissement d'un Forum d'intégration régionale en Afrique centrale.

27. Abordant le programme de relance de la CEEAC, le Représentant du CDSR-AC a souligné qu'il couvrirait une période de trois ans pendant laquelle sera révisé le Traité portant création de la Communauté, seront élaborés divers textes organiques de la CEEAC et mises en place les structures de la Communauté.

**V.II. Présentation avec simulation du modèle « Cameruni », de la base de données et du cours de GTAP à distance (point 7 de l'ordre du jour)**

28. Un représentant du CDSR-AC a présenté le document intitulé : Banque des Données et Modèles d'Equilibre Général Calculable, Outils d'Aide à la décision En Afrique Centrale, Applications et extensions.
29. Le représentant du CDSR-AC a rappelé que du 09 au 13 mars 1998, s'était tenu à Kribi, Cameroun, un séminaire sur *le renforcement des capacités d'analyse et de programmation des politiques de sécurité alimentaire, de développement durable et des échanges commerciaux dans les sous-régions Afrique centrale et Afrique de l'Ouest*, qui avait réuni une soixantaine d'analystes, de décideurs et de chercheurs de 16 pays des sous-régions de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest. A l'issue de ce séminaire, les participants avaient recommandé le renforcement des capacités locales d'analyse et de gestion économique. A cet effet, il avait été demandé de mettre en place un réseau d'experts africains en analyse quantitative et en gestion économique ainsi qu'une banque d'instruments d'analyse et d'aide à la décision et une base de données sous-régionale pour aider à la prise de décision.
30. L'objectif de la base de données sous régionale est de centraliser les informations de la sous-région, en vue d'une reconstitution et d'une redistribution aisée, d'opérer une jonction entre les différentes sources d'information en vue d'une normalisation des échanges à base d'outils évolués (GTAP, Internet, Courrier électronique, Autres modèles nationaux) , d'amorcer un tableau de bord permettant d'évaluer et de surveiller les principaux indicateurs socio-économiques de la sous-région ainsi que l'environnement et de préparer une plate-forme pouvant desservir des modèles macro-économiques sous-régionaux (Modèle d'équilibre général calculable, modèles sectoriels).
31. La base de données doit en outre permettre d'améliorer la qualité des données sociales, faciliter les échanges inter-régionaux en information via Internet, favorisant ainsi la synergie entre les institutions spécialisées de la sous-région, les instituts de recherche et les organismes d'aide et de coopération, et permettre de stimuler rapidement des stratégies de développement, à base de modèle, et d'opérer un ajustement adapté. Elle est

intégrée dans un système hiérarchisé, fonction des niveaux micro, méso et macro d'analyse économique.

32. Le Représentant du CDSR-AC a ensuite présenté 2 modèles établis sur la base d'une superstructure bâtie autour de la banque des données. Ces modèles ont été élaborés par le CDSR-AC, en collaboration avec l'Université de Monach (Clayton Victoria, Australie) pour aider les pays de la sous-région à réaliser leur propre modèle, qui leur permettrait de mieux définir leur politiques sectorielles et de préparer et d'évaluer de façon rationnelle les programmes d'ajustement structurel ainsi que de l'intégration sous régionale et régionale.
33. Le premier de ces modèles est le modèle 'CAMERUNI'. C'est un Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) qui comporte quarante quatre (44) secteurs productifs, trois (3) facteurs (capital, travail, terre), 771 variables exogènes, 1353 variables endogènes et 1353 équations. Il est basé sur les travaux de Dixon et Parmenter, Sutton et Vincent(1977) réalisés sur l'économie australienne, baptisés "Oranig" et inspirés des recherches novatrices consacrés par Johansen (1960) à l'économie norvégienne, qui ont servi de base au modèle multi-region GTAP, aux modèles de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Corée du Sud, du Danemark, de Fiji, du Pakistan, de Sri Lanka et de la Thaïlande. Ce modèle a été choisi comme modèle de référence pour la modélisation dans les autres pays, après normalisation des TES locaux.
34. Le deuxième modèle est le modèle "RCANI". Il s'agit du modèle de référence adapté à l'économie centrafricaine. Il est donc bâti selon les même principes que Cameruni, mais ne comprend que 24 secteurs.
35. Le représentant du CDSR-AC a ensuite indiqué que des modèles similaires seront conçus pour les autres pays de la sous-région, le Congo dont on attend les données statistiques et comptes nationaux et le Gabon qui a déjà fait parvenir au CDSR-AC les données nécessaires. Actuellement, ces données sont en cours de normalisation (un programme de travail avec les institutions correspondantes est envisagé pour mieux embrayer cette normalisation et définir des orientations cohérentes et ciblées) et le Tchad dont un travail concerté de rééquilibrage des comptes avec les organismes de tutelle est nécessaire. **Pour ce qui est des autres pays, le travail sera effectué en fonction de la contribution de ceux-ci à la banque de données sous-régionale mise au point par le Centre, et au programme de travaux en cours.**
36. Le représentant du CDSR-AC a conclu en mentionnant que tout le monde est d'accord pour reconnaître l'utilité des modèles d'équilibre général. Toutefois, leur utilisation a ses exigences, notamment l'établissement ou l'existence d'une base de données macro-économiques exhaustive et maintenue et des compétences locales pour l'exploitation des données et de cet outil.
37. Il a poursuivi en indiquant que le Centre entend contribuer au renforcement des capacités locales en analyse et en formulation des politiques économiques; ce qui nécessite l'établissement d'un cadre de partenariat avec les pays de la sous-région pour les travaux des modèles uni-pays et sous-régionaux ainsi que la disposition des Etats membres et des



décideurs a faire usage de ces instruments d'analyse et a soutenir les efforts du centre, et l'intégration des analystes africains aux réseaux mondiaux par la formation à distance et une contribution à la réflexion sur les thèmes dominants du 21ème siècle, à savoir la régionalisation, la mondialisation et la technologie.

38. Au cours des débats qui ont suivi la présentation des modèles, les participants ont manifesté leur intérêt pour les travaux y relatifs, réalisés par et en cours de réalisation au CDSR-AC. La délégation congolaise a réassuré le CDSR-AC que son pays mettrait à la disposition de celui-ci les éléments nécessaires à l'établissement d'un modèle adapté à l'économie de son pays. La délégation de la Guinée Equatoriale a également indiqué qu'elle œuvrerait dans le même sens que le Congo pour un modèle pour son pays et a insisté sur la nécessité d'une formation pour la compréhension et l'utilisation de ces outils d'analyse. La délégation du CICIBA a félicité le CDSR-AC pour ses travaux concernant l'élaboration des modèles d'équilibre général des pays de la sous-région.

#### **VIII. Séance de clôture (point 8 de l'ordre du jour)**

39. Son Excellence Monsieur Ofumba Fortunato, Ministre Délégué chargé du Plan de la République de Guinée Equatoriale a remercié une fois de plus le CDSR-AC pour avoir choisi Malabo comme lieu des travaux des seizième et dix septième réunions ordinaires du Comité Intergouvernemental d' Experts du Centre de Développement Sous-Régional pour l' Afrique centrale et les participants pour leur contribution au succès desdits travaux.

Le Ministre Ofumba a ensuite déclaré clos, les travaux des seizième et dix septième réunions ordinaires du Comité Intergouvernemental d' Experts du CDSR-AC.